



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Subventions octroyées, date limite du 15 mars 2026 – Programme Équinoxe pour les artistes autochtones

Fredericton, le 26 mai 2026 – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) annonce les résultats du programme Équinoxe pour la date limite du 15 mars, 2026. **Onze (11)** subventions ont été octroyées par un jury composé d'artistes professionnels, pour un total de **97 373,76 \$**.

Le Programme Équinoxe pour les artistes autochtones soutient les artistes, les commissaires, les collectifs et les groupes autochtones dans la création artistique, le développement professionnel et le renforcement des capacités. Pour en apprendre davantage sur ce programme, veuillez consulter [notre site web](#).

Voici le nom des artistes qui reçoivent une subvention dans le cadre de ce programme :

Création de nouvelles œuvres

Judie Acquin-Miksovsky	Fredericton	Musique	9 996,70 \$
Natasha Barlow	Lno Minigog	Théâtre	5 000,00 \$
Ursula Monkwon Bear	Neqotkuk	Métiers d'arts	4 000,00 \$
Michael Bernard	Neqotkuk	Musique	9 972,50 \$
Mattie Comeau	Fredericton	Musique	8 910,00 \$
Danielle Moulton	Carlingford	Arts visuels	10 000,00 \$
Darryl Moulton	Neqotkuk	Arts visuels	9 500,00 \$
Maggie Paul	Fredericton	Arts littéraires	10 000,00 \$
Nicholas Paul	Fredericton	Arts visuels	10 000,00 \$
Possesom Paul	Fredericton	Arts médiatiques	9 994,56 \$
Julianna Peter Paul	Metepenagiag	Arts littéraires	10 000,00 \$

Aperçu des résultats

<u>Demandes évaluées</u> 23	<u>Subventions octroyées</u> 11	<u>Taux de succès</u> 47,8 %
<u>Montant total demandé</u> 216 873,17 \$	<u>Montant total octroyé</u> 97 373,76 \$	<u>Taux de financement</u> 44,9 %

4 bénéficiaires sur 11 (36,4 %) n'avaient jamais reçu de subvention d'artsnb auparavant.

La distribution par discipline artistique des demandes évaluées pour cette date limite du programme est: 0 en architecture, 3 en métiers d'arts, 0 en danse, 2 en arts littéraires, 1 en arts médiatiques, 6 en arts multidisciplinaires, 5 en musique, 1 en théâtre, et 5 en arts visuels.

Des informations supplémentaires sur la distribution par discipline artistique sont disponibles [ici](#).



Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnels de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick. Le ministère fournit également un investissement dédié au programme d'Artiste en résidence comme réponse aux recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.

-30-

Contact médias :

Marie-Hélène Morell, Agente des communications, comm@artsnb.ca, 506-304-8204